



AIDE FINANCIÈRE POUR HANDICAPÉ ET SUCCESSION

Par **laurent2**, le **14/11/2010** à **23:48**

Bonjour,

Mon frère de 50 ans handicapé à 80% et dont je suis le tuteur, vit en foyer, travaille en CAT et gagne 250E de salaire . Lors du décès de nos parents , il a eu comme moi, 50000E que j'ai placé sur une assurance vie pour ses vieux jours , lorsqu'il sera en maison de retraite avec une petite pension et de grands besoins .

Mais qu'advient-il de cet argent en cas de décès de mon frère ?

Est-il vrai que la MDPH se rembourse les aides versé , lors de la succession?

Pourquoi faut il énumérer ses biens lors d'un dossier de renouvellement tout les 5 ans?

Pouvez vous m'en dire plus à ce sujet , car j'entends beaucoup de son de cloches différents ?

Merci pour votre aide . Cordialement .

Par **informe**, le **10/12/2010** à **22:09**

bonjour,

il ne restera rien de votre heritage! plus scandaleux encore , mon fils , handicapé léger , vivant seul , travaillant en CAT,est suivi deux fois par mois , une heure, par un educateur et mange avec d'autres jeunes une fois par mois dans une association:cet accompagnement est"récupérable" sur son heritage à hauteur de 5500 euros par an!!!!il gagne 8000 euros par an au CAT...

pas de solidarité pour les handicapés

Par **Domil**, le **10/12/2010** à **22:37**

Puisque l'handicapé est mort, il n'est pas question d'un manque de solidarité envers l'handicapé.

Votre indignation ne concerne que les proches de l'handicapé qui ne peuvent pas hériter de tout ...

Par **informe**, le **11/12/2010** à **08:43**

Bonjour,merci d'avoir répondu .

Oui , pour l'instant....a partir de l'instant ou l'on comptabilise régulièrement les biens de l'handicapé on porte atteinte à sa liberte d'"homme" , et on ouvre la porte à des "récupérations "plus précoces un jour si nécessaire (par exemple trop d'alzheimer en vie ,trop de charges pour les établissements, déficit de la sécurité sociale etc)

Il s'agit d'une "porte ouverte" inadmissible surtout quand il s'agit d'un encadrement bimensuel comme dans le cas de mon fils.

quand on ne sera plus là nos handicapés ne seront peut-être pas protégés car les lois peuvent changer..

cordialement

Par **Domil**, le **11/12/2010 à 09:29**

Mais les aides sociales pour les personnes âgées sont aussi récupérables. Ce n'est pas nouveau et c'est moins injuste qu'avant (on a eu, dans ma famille, ainsi, une récupération du minimum vieillesse dès le 1er franc et sans la limitation de l'actif successoral, les héritiers ont du payer le reliquat)

Aujourd'hui la plupart des aides ne sont récupérables qu'après 46 000 euros (le plafond n'arrête pas d'augmenter, il n'était que de 39000 euros il y a peu) ou alors on fait "crédit" à des personnes âgées pour éviter qu'un des deux grabataires devant être placé, fasse que l'autre soit obligé de vendre sa maison (il y a alors prise d'hypothèque sur la maison et l'aide sociale se rembourse au décès de celui qui vit dans la maison)

[citation]a partir de l'instant ou l'on comptabilise régulièrement les biens de l'handicapé on porte atteinte à sa liberte d'"homme" [/citation]

Non, certaines aides sont soumises à condition de patrimoine. Vous trouveriez normal qu'une personne ayant 1 million à la banque dormant sur un compte-courant, puisse toucher le RSA ou l'AAH ? Il n'y a aucune atteinte aux libertés fondamentales dans ce cas.

Que la prise en charge soit misérable en France, je suis bien d'accord mais c'est un autre problème.

Par **informe**, le **11/12/2010 à 17:02**

si je ne me trompe l'AAH n'est pas récupérable , le RMI non plus ;le CMU encore moins ;la famille d'un handicapé mental souffre toute sa vie, psychologiquement et socialement ,y compris les frères et soeurs ,a cause des rejets , des regards ,des rebuffades de la société ou tout simplement des difficultés énormes rencontrées par le handicapé; les parents travaillent deux fois plus pour essayer de protéger un tant soit peu le handicapé;et la société se sert d'abord avant la fratrie; c'est comme une double peine;(qui a un million d'euros en banque?) pour les personnes âgées ,ce n'est pas admissible non plus ,mais elles ont au moins eu une vie normale et profité librement